



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1374

Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature de la convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association "Vol'terre Part-Dieu" sise 30 rue de la Rize à Lyon (3ème arrondissement) pour la mise à disposition d'un terrain communal situé 38 rue Voltaire à Lyon (3ème arrondissement) - EI n° 03415

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1374 - JARDINS PARTAGES - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE A TITRE GRATUIT AVEC L'ASSOCIATION "VOL'TERRE PART-DIEU" SISE 30 RUE DE LA RIZE A LYON (3EME ARRONDISSEMENT) POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL SITUE 38 RUE VOLTAIRE A LYON (3EME ARRONDISSEMENT) - EI N° 03415 (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association « Vol'terre Part-Dieu » a pour objet de développer des projets liés à la préservation de l'environnement comme le développement de la nature en ville, la question de la réduction des déchets et la pratique du compostage, d'informer et d'associer les habitants, les enfants des écoles sur la démarche environnementale et citoyenne.

L'association anime deux jardins partagés dans le 3^{ème} arrondissement et est investie dans l'animation et la gestion de composteurs de quartier.

Le jardin dit « Le Vol'terre », situé au 38 rue Voltaire, a été aménagé dans le cadre de la requalification du site et l'aménagement du terrain de sport Simone Prelle par la Ville de Lyon. Il accueillait initialement des bacs de compostage et a été complété par des bacs pour des cultures potagères.

La convention d'occupation temporaire arrivant à échéance à la fin de l'année 2021, il est proposé de renouveler la mise à disposition à titre gratuit du terrain municipal de 100 m² pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Compte tenu des objectifs d'intérêt général du projet tendant au développement des activités de jardins partagés, il vous est proposé d'accorder la gratuité de cette mise à disposition sur le fondement de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Il est précisé, en outre, que la valeur locative annuelle desdits terrains a été évaluée par la direction centrale de l'immobilier à 600 euros, faisant l'objet d'une valorisation au budget général de la Ville de Lyon au titre de la subvention en nature accordée à ladite association dans le cadre de la présente convention.

L'ensemble des installations faites à l'intérieur des terrains est géré par l'occupant.

A cette convention sont joints en annexes un plan de localisation, une grille de répartition indicative des modalités de gestion et d'entretien des terrains, la charte des jardins partagés lyonnais.

Par ailleurs, le second jardin partagé animé et géré par l'association, dénommé « La pinède », situé rue Chaponnay (angle rue Voltaire) sur un terrain de 70 m² et jouxtant la bibliothèque municipale, est l'objet d'une convention avec la mairie du 3^{ème} arrondissement, le terrain étant transféré en gestion à la mairie.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

a) – Dans le TITRE :

- lire :

« association **Vol'terre Part-Dieu** »

- au lieu de :

« association **Quartier Vol'terre Part-Dieu** »

b) - Dans L'EXPOSE DES MOTIFS :

- lire :

« Association **Vol'terre Part-Dieu** »

- au lieu de :

« Association **Quartier Vol'terre Part-Dieu** »

c) - Dans le DELIBERE :

- lire : « association **Vol'terre Part-Dieu** »

- au lieu de : « association **Quartier Vol'terre Part-Dieu** »

DELIBERE

- 1- La convention d'occupation temporaire à titre gratuit, ainsi que ses annexes jointes à la présente délibération, au profit de l'association « Vol'terre Part-Dieu », sise 30 rue de la Rize à Lyon 3^{ème} est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET